

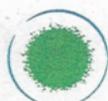
LA NOUVELLE-AQUITAINE S'INSCRIT DANS UNE STRATÉGIE IDENTIQUE À CELLE DES PAYS SCANDINAVES, AVEC L'OBJECTIF DE COMBINER GESTION FORESTIÈRE DURABLE ET FILIÈRE BOIS DYNAMIQUE.

72 %

DES RÉCOLTES DE BOIS SONT ISSUES DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT (pour 10 millions de mètres cubes de production de bois par an)



S. BOURGEOIS



Aquitaine
CARBONE

Valoriser le carbone

« La tempête Klaus de 2009 qui a endommagé 225 000 hectares de forêt à plus de 40 % a été un élément déclencheur de la création de l'association Aquitaine Carbone. » Béatrice Gendreau, sa présidente, revient sur la naissance en mai 2011 de cette structure sous l'impulsion de la Région Aquitaine, du Centre régional de la propriété forestière (CRPF Aquitaine), de l'Office national des forêts (ONF) et de la Caisse des dépôts et consignations. L'association, qui s'appuie également sur de nombreux acteurs professionnels*, s'est développée dans un contexte marqué régionalement : des propriétaires affectés par les tempêtes et une politique internationale qui, dans le sillage du protocole de Kyoto, cherche à valoriser le stockage du carbone atmosphérique (« CO₂ de forêts gérées durablement. Des études de l'INRA ont en effet démontré qu'une forêt « piégée » en moyenne 2 à 4 tonnes de CO₂ par hectare et par an. L'association a donc eu l'idée de valoriser l'action des propriétaires forestiers en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. Le montage, qui repose sur le principe du « crédit carbone », est un peu complexe. « Il faut surtout retenir que le dispositif a permis entre juin 2012 et décembre 2015 à 700 propriétaires de recevoir 900 000 euros de fonds de la Région. Le levier carbone s'inscrit dans une économie durable qui permet à la fois de lutter contre le réchauffement climatique et de renforcer la filière. Notre association se mobilise pour valoriser la capacité de nos forêts régionales à séquestrer* le CO₂ », conclut sa présidente.

* I GAP ATG&R, Planfor, Alliance Forêt Bois, AFG, ARBFO, la Forêt de Gascogne, la Société forestière de la GDC, Forêtiers, FUS&A et FLUCOFOR ont rejoint l'association en tant que membres.
2. L'intermittent, l'association participe avec d'autres partenaires, et sous l'impulsion du CNPF et de l'ADE, à la création d'un « Label Bois Carbone » national et travaille à la valorisation du carbone sur l'ensemble de la filière forêt-bois.
3. Voir notre article ci-contre.

Un fragile équilibre

Stabilité des sols, réservoir de biodiversité, qualité de l'eau, prévention des avalanches... Les vertus écologiques et sociales de la forêt sont légion.

La forêt constitue un symbole fort en matière d'environnement. « La recherche affine la connaissance sur ses bienfaits et sur la compréhension de son impact, notamment sur la biodiversité », confirme Arnaud Sergent, politiste à l'IRSTEA*.

Elle joue aussi un rôle social primordial : elle façonne le paysage et représente pour le grand public un espace de loisirs, de la promenade à la cueillette des champignons.

Si cette perception de la forêt demeure, elle a sensiblement évolué, notamment à la faveur du Grenelle de l'environnement. Le bois est en effet devenu un enjeu environnemental majeur face à la crise climatique, autant pour son attrait énergétique qu'en tant que matériau de construction. « La Nouvelle-Aquitaine s'inscrit d'ailleurs dans une stratégie identique à celle des pays scandinaves, avec l'objectif de combiner gestion forestière durable et filière bois dynamique. » Ainsi, 72 % du bois récolté chaque année sont issus de forêts gérées durablement.

« Notre société est contradictoire puisqu'elle voudrait, d'une certaine manière, sanctuariser la forêt d'un côté, mais intensifier de l'autre l'exploitation du bois dans toute sa diversité, tant pour l'énergie que pour la construction ou la chimie verte », observe Arnaud Sergent.

UN POTENTIEL À VALORISER

Or, les deux sont potentiellement compatibles, dès lors que la ressource est à la fois protégée des risques et renouvelée en termes de patrimoine. Avec un défi de taille que résume sagement le chercheur de l'IRSTEA* : « L'arbre met longtemps à pousser, mais les enjeux associés à la forêt et à sa mise en valeur doivent être pleinement appropriés et largement discutés par la société aujourd'hui » en tenant compte à la fois de la crise climatique globale et de la particularité de nos territoires. »

* Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

LE BOIS À L'ASSAUT DU CO₂

La forêt et le bois ont une triple action sur la diminution du CO₂ de l'atmosphère, résumée à travers le principe des « trois S ». Avec d'abord la « Séquestration » du dioxyde de carbone au niveau forestier grâce à la photosynthèse. Puis son « Stockage », qui se fait au sein des produits bois en tant que matériau, permettant ainsi de le contenir. Enfin, toutes les phases dites « de Substitution » sur le plan énergétique où des matériaux permettent grâce à l'utilisation du bois en lieu et place du métal, du plastique, du pétrole ou du gaz, de réaliser des économies d'émissions de CO₂.



Protéger la forêt publique

La Région et l'ONF (Office national des forêts) renouvellent leur engagement à protéger les 300 000 hectares de forêts publiques et de dunes littorales, via une convention pour la période 2018-2020. « La forêt littorale publique, comme son nom l'indique, est ouverte aux citoyens dans une région où la croissance

démographique est forte et l'accès au domaine forestier public très facile. Une situation qui, au même titre que le changement climatique, peut fragiliser ce patrimoine », explique François Bonnet, directeur de l'ONF. Des actions innovantes sont ainsi prévues en matière de développement durable du

littoral, de préservation de la biodiversité des systèmes forestiers, de sensibilisation du public, etc. De même, la convention renforce les fonctions sociales (espace paysager et de loisir) et économiques de la forêt publique. Plus de 90 % de l'approvisionnement en bois des entreprises de la tonnellerie

— filière d'excellence de la région — proviennent ainsi des forêts domaniales gérées par l'ONF. L'Office national des forêts prévoit en outre des coopérations avec le Portugal et l'Espagne dans le cadre d'un échange d'expériences et entend poursuivre sa collaboration avec les propriétaires forestiers.